



MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre déléguée

Paris, le

15 JUIL. 2021

Réf : *D259* ARM/SGA/DPMA/SDMC/BM2C

0001D21015209

Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts-commissaires

OBIET : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, le 18 juillet 2021.

PIECE JOINTE : Message de Madame la Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Un décret de 1993 a institué une Journée commémorative nationale « des persécutions racistes et antisémites commises par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'État français ». La loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000 a modifié l'étendue de cette commémoration qui est devenue « Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France ».

La loi prévoit que cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris, si ce jour est un dimanche, sinon elle est reportée au dimanche suivant, soit cette année le dimanche 18 juillet 2021.

Vous trouverez ci-joint, le message que j'adresse au monde combattant et que vous voudrez bien lire à cette occasion. Je vous demande également de bien vouloir l'adresser aux maires de votre département.

La commémoration doit normalement se dérouler devant la plaque commémorative établie au chef-lieu du département. Cependant, s'il existe dans celui-ci un lieu de mémoire spécifique et reconnu par tous, vous pouvez y transférer le déroulement de la manifestation ou y prévoir une seconde cérémonie.

La plus grande latitude vous est laissée quant au déroulement de la cérémonie. Vous veillerez cependant à ce que :

- les communautés persécutées, juives et tsiganes, soient, dans la mesure du possible, associées à l'organisation des cérémonies par le canal de leurs associations représentatives. Il est d'usage républicain de permettre la lecture de la prière des morts à l'intention des victimes en début de cérémonie, à condition qu'elle soit brève et ne donne pas à cette manifestation le caractère d'une cérémonie purement religieuse ;
- la cérémonie comporte au minimum un dépôt de gerbe devant la plaque commémorative, en présence des personnalités que vous aurez invitées : parlementaires et élus locaux, associations d'anciens internés et déportés, associations d'anciens combattants, associations de défense des droits de l'Homme... ;

- le nombre des discours reste limité, tout en tenant compte de la situation locale (représentants des communautés juive et tsigane, maire de la ville chef-lieu) ;
- le discours de clôture sera prononcé par vous-même pour donner à la cérémonie toute sa signification. Cette évocation nationale pourra se conjuguer au rappel des persécutions qui ont eu lieu dans votre département.

J'appelle votre attention sur le fait que le site *Chemins de mémoire* proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens :

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/19-juillet-2020-ceremonie-de-la-rafle-du-vel-dhiv>

De plus, la cérémonie nationale sera retransmise en direct sur la page *Facebook* du ministère des armées, mais également en direct et en différé sur le site <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr>.

Je rappelle enfin que, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés.



Geneviève DARRIEUSSECQ



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre déléguée

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France

18 juillet 2021

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

« Cher papa, on nous emmène au Vélodrome d'Hiver, mais faut pas nous écrire maintenant parce que c'est pas sûr qu'on restera là. Je t'embrasse bien fort et maman aussi. Ta petite fille qui pense toujours à toi. »

Ces mots sont ceux d'une fille à son père, ceux d'une petite Française de dix ans, née dans une famille d'origine polonaise. Marie JELEN les a écrits le 16 juillet 1942, peu après son arrestation. Ce même jour, sa mère et elle sont emmenées au Vel d'Hiv. Après de longues heures d'attente et d'angoisse, toutes les deux sont déportées au camp de Pithiviers. Toutes les deux, jusqu'à l'insoutenable arrachement d'une mère qui dit adieu à sa fille. Quelques semaines après sa maman, Marie JELEN monte, le 21 septembre 1942, dans un convoi pour Auschwitz. Elle est assassinée dans les chambres à gaz.

Comme la petite Marie, 4 115 enfants sont arrêtés durant la rafle du Vel d'Hiv. Aucun de ceux qui ont été déportés vers les « camps de la mort » ne revint.

Les 16 et 17 juillet 1942 demeurent une marque d'infamie dans notre histoire, une blessure à notre mémoire nationale. 13 152 Juifs, qui avaient fait confiance à la patrie des Droits de l'Homme, furent arrêtés et livrés à leurs bourreaux. Durant ces abjectes journées, la France trahissait ses valeurs et son histoire, recouvrant notre honneur du voile de la compromission. Le zèle coupable de l'Etat français, des collaborateurs et du régime de Pétain avait secondé la folie criminelle de l'occupant.

Entendons les cris et les pleurs, les indignations et l'incompréhension de ces enfants, ces femmes, ces hommes, ces familles lorsque qu'ils furent brutalement arrachés à leur sommeil, qu'ils virent leurs portes enfoncées, qu'ils furent poussés dans l'escalier puis dans la rue. S'ensuivit, pour beaucoup, l'interminable détresse dans les travées du Vélodrome d'Hiver.

La flamme du souvenir ne s'éteindra pas. En cette journée nationale, la Nation rend hommage aux victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français. Elle se souvient de la Rafle du Vel d'Hiv et de toutes les autres, des 76 000 déportés, des victimes tziganes, homosexuelles, handicapées et tant d'autres.

Dans un même mouvement, la France se souvient des martyrs et des sauveurs. En ces heures, il y eut les ténèbres mais tant de lumières aussi. Des héros, connus ou anonymes, ont sauvé, aidé, caché, accueilli, protégé, accompagné, souvent au péril de leur vie, des enfants, des femmes, des hommes et des familles. Tant et tant furent sauvés de la rafle des innocents par ces étincelles d'humanité. Les Justes ont, dans les profondeurs de notre pays, fait vivre les valeurs qui nous sont chères.

Dans le chemin tracé par Jacques CHIRAC et poursuivi par le Président de la République, la France regarde son histoire avec vérité. Cette journée nationale invite chaque Français à l'éveil et à la vigilance face à l'extrémisme, à l'antisémitisme et à toutes les discriminations. Il est des fléaux qui rongent une nation, nous devons collectivement combattre le racisme, le révisionnisme, le complotisme et les séparatismes. Ainsi, nous œuvrons en faveur d'une certaine idée de la France, mais aussi pour une idée certaine de l'humanité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a stylized, cursive-like shape in the upper right quadrant.